

RICHEMONT

Paieiment du dividende

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Compagnie Financière Richemont SA s'est tenue le 8 septembre 2010.

Le dividende décidé par les actionnaires de la Compagnie Financière Richemont SA sera payé en francs suisses de la manière suivante :

	Dividende brut par action	Impôt anticipé de 35%	Montant net payable par action
Payable pour une action 'A' au porteur d'une valeur nominale de CHF 1.00 par action ISIN CH0045039655; Valorenummer 4.503.965	CHF 0.3500	CHF 0.1225	CHF 0.2275

L'impôt anticipé suisse de 35% sera déduit du dividende de CHF 0.350. Les détenteurs d'actions Richemont pourront bénéficier d'un remboursement total ou partiel de l'impôt anticipé selon leur statut fiscal. Tout remboursement sera effectué en francs suisses conformément aux procédures habituelles applicables aux dividendes payés par des sociétés suisses.

Le 10 septembre 2010

Compagnie Financière Richemont SA
Bellevue, Genève, Suisse

24082